

Montréal, le 7 mai 2009

1520 Avenue du Dr Penfield
Appartement
Montréal (Québec)
H3G 1B9

Objet : Arrérages de loyer

Vous trouverez ci-inclus une cession de créance pour un montant de 930.51\$ représentant votre consommation d'eau chaude pour la période courant du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 31 mars 2009 soit 21 mois à raison de 44.31\$ par mois tel que stipulé dans votre bail.

De plus, nous vous saurions gré de bien vouloir payer votre consommation d'eau chaude pour les mois d'avril et mai 2009 pour la somme de 88.62\$.

Advenant que vous n'obtempérez pas à notre demande au plus tard le 13 mai 2009, nous n'aurons d'autre choix que de déposer auprès de la Régie du logement une demande en recouvrement de loyer et en éviction.
Veuillez agir en conséquence!

9206-0276 Québec Inc.
Pour : Le 1520 Penfield


Marc F. Bouchard
Gestionnaire

ACTE DE CESSION
(Article 1637 et suivants du Code civil du Québec)

CÉDANT :

LE MONT BELLARD INC., corporation légalement constituée ayant son siège au 1010, De La Gauchetière Ouest, Bureau 1065, province de Québec, H3B 2N2, agissant et représentée par **Me Marc Barchichat, administrateur**, lequel est par ailleurs autorisé à ce faire tel qu'il le déclare.

Ci-après nommé le : « Le Cédant »

ET

CESSIONNAIRE :

9206-0276 QUÉBEC INC., faisant affaires sous le nom et raison sociale de **Le 1520 Dr Penfield**, corporation légalement constituée ayant son siège social au 9250 boul. L'Acadie, Bureau 205, province de Québec, H4N 3C5, agissant et représentée par **Me Marc Barchichat, administrateur**, lequel est par ailleurs dûment autorisé à ce faire tel que le déclare.

Ci-après nommé le : « Cessionnaire »

LESQUELS conviennent :

POUR BONNES ET VALABLES CONSIDÉRATIONS, le cédant cède au Cessionnaire, lequel accepte la créance ci-bas décrit, le tout avec les droits personnels et droits ou recours découlant des baux intervenus avec le débiteur y associé, tous ci-après décrit, à savoir :

DÉBITEUR et CRÉANCE CEDÉE

Le débiteur ci-après mentionné est en défaut de payer les sommes suivantes :

au 1520 Dr Penfield, App. _____, domiciliées et résidants _____, Montréal, Québec, H3G 1B9, lesquelles doivent au Cédant la somme de 930.51\$ représentant la consommation d'eau chaude pour la période courant du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 31 mars 2009, le tout conformément à l'état de compte dont une copie est jointe au présent acte.

DÉCLARATIONS :

- 1) La présente cession est consentie par le Cédant sans aucune garantie.
- 2) Sans restreindre la généralité de ce qui précède mais de façon plus spécifique, le Cédant ne fournit au Cessionnaire aucune garantie quant à la solvabilité du débiteur.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal le 7 mai 2009.


LE MONT BÉLLIARD INC

Cédant

Par : Me Marc Barchichat

Représentant autorisé tel qu'il le déclare


9206-0276 QUEBEC INC.

Cessionnaire

Par : Me Marc Barchichat

Représentant autorisé tel qu'il le déclare

ETAT DE COMPTE

EAU CHAUDE

CONSOMMATION : 44.31\$/mois x 21 mois = 930.51\$

DE : 1/07/2007

AU : 31/03/2009

TOTAL : 930.51\$